

## Débat national sur l'avenir de l'Ecole. Réunion de l'arrondissement de Segré

***Dans le cadre du Débat national sur l'avenir de l'école, une réunion publique s'est tenue dans la Salle Beaulieu de Candé, le lundi 8 décembre 2003 de 18 h 15 à 20 h 30.***

147 personnes ont participé à cette réunion qui a porté sur les thèmes suivants :

- Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?
- Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative, en particulier entre parents et professeurs, entre professeurs et élèves ?
- Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

Elle a été animée par M. Philippe TUFFREAU, Avocat, dans le rôle de modérateur, entouré par MMES et MM. Marie FERRY, Inspectrice de l'Education Nationale à la retraite, Monique GASNIER, Adjointe au maire de Segré, Aldéric DE SERANT, animateur de radio locale, Michel BLANCHARD, Président du Comité d'expansion du Segréen, Etienne GLEMOT, Cadre de l'entreprise Paulstra, Alain LEROUX, sous-préfet.

Elle s'est déroulée en présence de nombreux élus : maires, conseillers généraux, anciens élus ainsi que le député de la 7<sup>ème</sup> circonscription : M. Marc LAFFINEUR. L'assistance comptait également des membres du corps enseignant, des chefs d'entreprises et des représentants de diverses associations.

La réunion a fait l'objet d'une synthèse reproduite ci-après, qui sera mise en ligne sur le site [www.debatnational.education.fr](http://www.debatnational.education.fr), dans les 10 jours qui suivent. Elle sera ainsi consultable, comme l'ensemble des synthèses de réunions publiques qui se tiennent depuis le lancement du Débat national sur l'avenir de l'Ecole, le 17 novembre dernier.

### Quatre engagements pour le débat

#### 1- un débat pour agir

Voulu par le Président de la République et le Premier ministre, le débat doit conduire à un diagnostic partagé et contribuer à construire l'Ecole de demain. Il aboutira à un projet de loi transmis par le Gouvernement au Parlement, fin 2004, ainsi qu'à une série de mesures concrètes.

#### 2- un débat pour tous, avec chacun

Chacun (citoyen, parent, élève, personnel de l'éducation nationale...), est invité à s'exprimer :

- dans l'une des nombreuses réunions organisées près de chez vous ou dans les établissements scolaires, d'ici février 2004 ;
- en envoyant une contribution et en participant aux discussions sur le site jusqu'en septembre 2004 :

[www.debatnational.education.fr](http://www.debatnational.education.fr)

#### 3- la transparence du débat

Les synthèses de tous les débats et de toutes les contributions individuelles seront rendues publiques sur le site internet : chacun pourra donc en prendre connaissance.

#### 4- une Commission indépendante

La commission du débat national sur l'avenir de l'Ecole est placée auprès du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche. Elle est chargée, en toute indépendance, d'animer et de synthétiser le débat.

Elle établira une synthèse générale de toutes les discussions en mars 2004 et rendra un rapport public en septembre sur les orientations possibles et souhaitables de notre Ecole.

Contact presse :

*Les journalistes de la presse quotidienne locale étaient présents : Ouest France, Le Courrier de l'Ouest et la Radio locale « Haute Angevine ».*

- **Première question** : Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?

Si l'élève peut se définir comme un jeune à qui l'on demande de produire une certaine quantité de travail, il semble essentiel de **développer ses qualités personnelles** plutôt que de vouloir en faire un « produit standard » pour satisfaire à une certaine conception égalitariste de l'éducation.

Une éducation centrée sur la valorisation de l'élève devrait suivre **des parcours différenciés** et **des rythmes individualisés**. Le processus biologique, les paramètres du milieu de vie font que l'enfant a sa propre progression qui n'est pas celle du système. En effet, tous les élèves n'acquièrent pas les notions de la même manière : le visuel, l'auditif, le toucher, l'écrit sont autant de clés à utiliser pour accéder aux élèves. Ce serait aussi une bonne méthode pour faire émerger leurs talents et les motiver. A cet égard, il faudrait encourager et multiplier les stages « découvertes » afin de révéler des vocations, revaloriser le geste manuel et les diverses formes d'apprentissages professionnels. En fonction de son itinéraire personnel et de l'évolution de sa maturité, un élève devrait pouvoir changer d'orientation sans pour autant subir une condamnation « à vie ». En définitive, cela revient à demander **une formation ouverte et flexible**, capable d'intégrer des expériences qui n'étaient pas prévues au programme !

Un artisan d'art a exprimé le souhait de **voir se multiplier des enseignants passionnés par leur travail, épris de conscience professionnelle**, pour faire passer un message authentique auprès des élèves. De son point de vue, les programmes devraient rattacher chaque matière à l'éducation artistique, trop souvent négligée. Il faut savoir intéresser les élèves à des notions qu'ils pourront utiliser toute leur vie.

Tout en lui laissant la liberté de suivre son rythme, il est possible de **conclure avec l'élève un contrat garantissant l'acquisition des fondamentaux** s'il consent à fournir l'effort nécessaire pour franchir les différentes étapes qui lui sont proposées (système comparable aux « unités de valeurs » de l'enseignement supérieur). D'autres intervenants ont vanté les mérites de l'école d'antan et ont demandé de réintroduire les méthodes traditionnelles dans quelques établissements, à titre expérimental avec évaluation à la clé. En tout état de cause, il existe une unanimité pour admettre que l'essentiel se joue au niveau de l'école élémentaire (une année de primaire comporte 939 heures d'enseignement qu'il faut savoir répartir en y intégrant le concept d'éveil et les bases de la vie).

**Motiver les élèves ne saurait se réduire à apprendre ce qui fait plaisir** ; sur ce point, l'école de la vie et l'école de l'éducation doivent se rejoindre faute de quoi l'élève éprouvera des difficultés à s'intégrer dans la société. Il ne semble pas concevable de construire une Nation sur une école où les élèves n'ont plus rien en commun. On aspire à un système bien charpenté dans lequel l'élève trouve ses repères pour évoluer à un rythme individuel sans oublier qu' « *il faut aussi se former à l'effort et ne pas succomber à la facilité de passer à Star Academy* » Dans cet esprit, il a été rappelé que les devoirs à la maison et l'apprentissage par cœur conservent leur sens et leur utilité, notamment dans le but de développer et de faire travailler la mémoire. Attention aux chefs d'établissements qui chercheraient à vendre des formations qui plaisent mais qui ne servent à rien !

Chaque étape du parcours éducatif devrait être validée par **un contrôle continu** qui permettrait à l'élève et à son professeur de savoir où ils en sont. Ce contrôle présenterait l'avantage de s'adapter au mode de vie des familles qui pour des raisons personnelles ou

professionnelles sont appelées de plus en plus à changer de lieu de vie : l'élève qui aurait acquis des connaissances sous la forme d'un certain nombre de modules validés par son contrôle continu aurait moins de risques de vivre le changement géographique comme une rupture éducative, voire un échec. Cela pourrait se présenter sous la forme d'un livret personnel de « suivi individuel » de l'élève.

L'une des conséquences de cette formation modulée et motivante serait de concevoir **le redoublement autrement** : reprendre seulement les modules non acquis plutôt que de subir une deuxième année où l'élève a l'impression de tout savoir sans réellement progresser.

Un système d'éducation ouvert consisterait à s'inscrire dans la durée pour offrir des chances de reprendre **une formation à tout moment de la vie** : convaincre l'apprenant qu'il a de la valeur, qu'il a un potentiel à développer et que le système peut lui ouvrir des portes, autrement dit **« créer de l'espérance »**.

• **Deuxième question** : Quelles relations établir entre les membres de la Communauté éducative, en particulier entre parents et professeurs, entre professeurs et élèves ?

Pour que les relations parents – enseignants soient de bonne qualité, il est indispensable qu'il y ait une **clarification des missions** de chacun d'entre eux. Si les parents ne donnent aucune base d'éducation à leurs enfants, il est clair que l'école ne pourra le faire à leur place. L'école est aussi confrontée à **l'évolution de la notion de famille** (monoparentale, recomposée, ... etc.). Lorsque le géniteur est privé de statut social, l'expérience montre qu'il éprouve encore plus de difficulté à **admettre la défaillance de son enfant**. Il y a un besoin accru de dialogue, de respect mutuel et de confiance ; cela doit passer par **un contrat moral entre parents et enseignants**. Ce contrat ne saurait se confiner à un échange de « paperasseries » dont le volume ne cesse de croître mais plutôt s'exprimer dans une relation concrète. Même si elles ont évolué, **les règles de vie en groupe doivent d'abord se vivre**.

**La qualité de la relation** entre parents et enseignants **influence directement la motivation** des élèves à s'investir dans leur travail. Les parents qui ont été eux-mêmes en difficulté scolaire ne veulent pas participer à la vie scolaire de leurs enfants. Les inviter à des réunions « obligatoires », c'est accumuler des formalités creuses qui n'apportent aucune amélioration à quiconque. Alors, comment passer un contrat scolaire avec des parents hors circuit ? Une solution consisterait peut-être à **faire jouer la solidarité entre parents** pour que les plus évolués fassent rentrer les plus démunis dans le système éducatif.

**Le repérage de l'enfant en souffrance** ou en difficulté passe aussi par une bonne relation entre parents et enseignants. Si les parents ne peuvent pas ou ne veulent pas prendre conscience des difficultés de leur enfant, il faut avoir recours à une structure pour aider à leur prise en charge (par exemple, soutien scolaire assuré par des retraités). Il n'est plus acceptable de laisser pourrir un élève dans le système en attendant l'âge de 16 ans. L'idée a été émise de faire venir dans l'école des éducateurs dont le rôle serait de se substituer aux parents défaillants. Sans vouloir minimiser l'action positive exercée par les centres médico-pédagogiques, on a évoqué **le danger** trop fréquent du réflexe « un problème = une structure », ce qui a pour effet **d'éclater l'élève en difficulté entre plusieurs intervenants** qui n'ont pas nécessairement de cohérence entre eux, de telle sorte que l'élève ne trouve plus les repères et la stabilité dont il a tant besoin. Dans cet esprit, il faudrait apprendre à mieux utiliser les personnes ressource en qui l'enfant a confiance et qui ne sont pas obligatoirement les parents de l'enfant.

**On demande aux enseignants d'éponger la violence sociale plutôt que de transmettre le savoir.** Lorsque l'élève devient violent à l'égard de l'institution ou de l'enseignant, il y a cassure. Souvent, l'enseignant doit gérer indirectement les événements de la sphère familiale qui produit cette violence. Mais l'enseignant a-t-il les moyens d'intégrer l'histoire personnelle de cet élève ? Et peut-il consacrer 40 minutes sur un cours de 50 minutes à restaurer le lien avec l'enfant plutôt que de dispenser un enseignement ? Au final, qu'en est-il de la classe et de son niveau général ? Lorsque les familles déversent leurs difficultés dans l'école, celle-ci ne peut plus jouer son rôle. D'un individu, on passe à une collectivité qui souffre par contamination.

**La relation tripartite parents – élèves – enseignants souffre aussi des interventions intempestives de chaque nouvelle équipe gouvernementale** qui « plaque » sur eux une vision différente et pas nécessairement en adéquation avec leur vécu et leurs aspirations profondes. Cette relation devrait être « sanctuarisée » pour qu'elle devienne autonome, responsable et qu'elle se poursuive dans la stabilité et l'unité, quelle que soit l'équipe en place.

- **Troisième question** : Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

**L'intercommunalité est présentée comme le meilleur moyen de maintenir la présence de l'école dans les plus petites communes.** En contrepartie, il faudrait lui donner un droit de regard sur la carte scolaire afin d'éviter une structure qui pilote les communes contre leur gré. D'autres intervenants pensent que la carte scolaire devrait relever du Conseil Général dans la mesure où il est déjà en charge des transports scolaires. En tout état de cause, les communes et leurs établissements publics de coopération intercommunale **réclament plus de pouvoirs et d'autonomie en matière d'éducation.** Par exemple, quel projet éducatif pour le Haut Anjou ? On voit bien l'utilité d'**aller plus loin dans la gestion de proximité** pour être au plus près des besoins.

Y compris de l'avis des représentants de l'enseignement privé, **l'éducation doit rester nationale.** L'Etat doit garantir la valeur des diplômes quel que soit l'endroit où ils sont délivrés. Si la décentralisation a beaucoup contribué à améliorer les bâtiments des écoles, collèges et lycées, il n'en demeure pas moins qu'**il revient à l'Etat de définir le contenu des programmes,** quitte à ce qu'ils soient complétés par des enseignements régionaux. La mission de l'Etat est aussi d'**assurer une péréquation entre les régions** qui n'ont pas la même prospérité : à cet égard, on a évoqué la gratuité des livres, les dotations en ordinateurs portables et autres équipements pédagogiques. L'Etat doit plus particulièrement **assumer ses obligations vis à vis de l'Université** où l'on constate, dans les faits, une large intervention des régions.

Rédigé le samedi 13 décembre 2003,

Les rapporteurs :

Martine DELAUNAY

Alain LEROUX